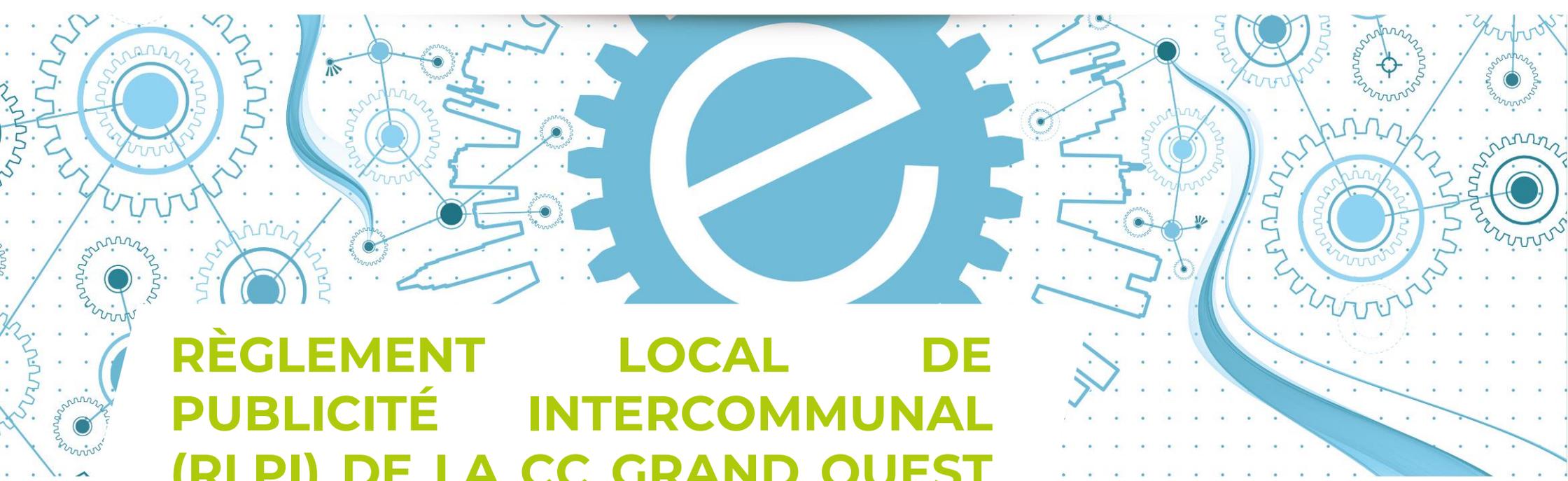


- Réunion de reprise

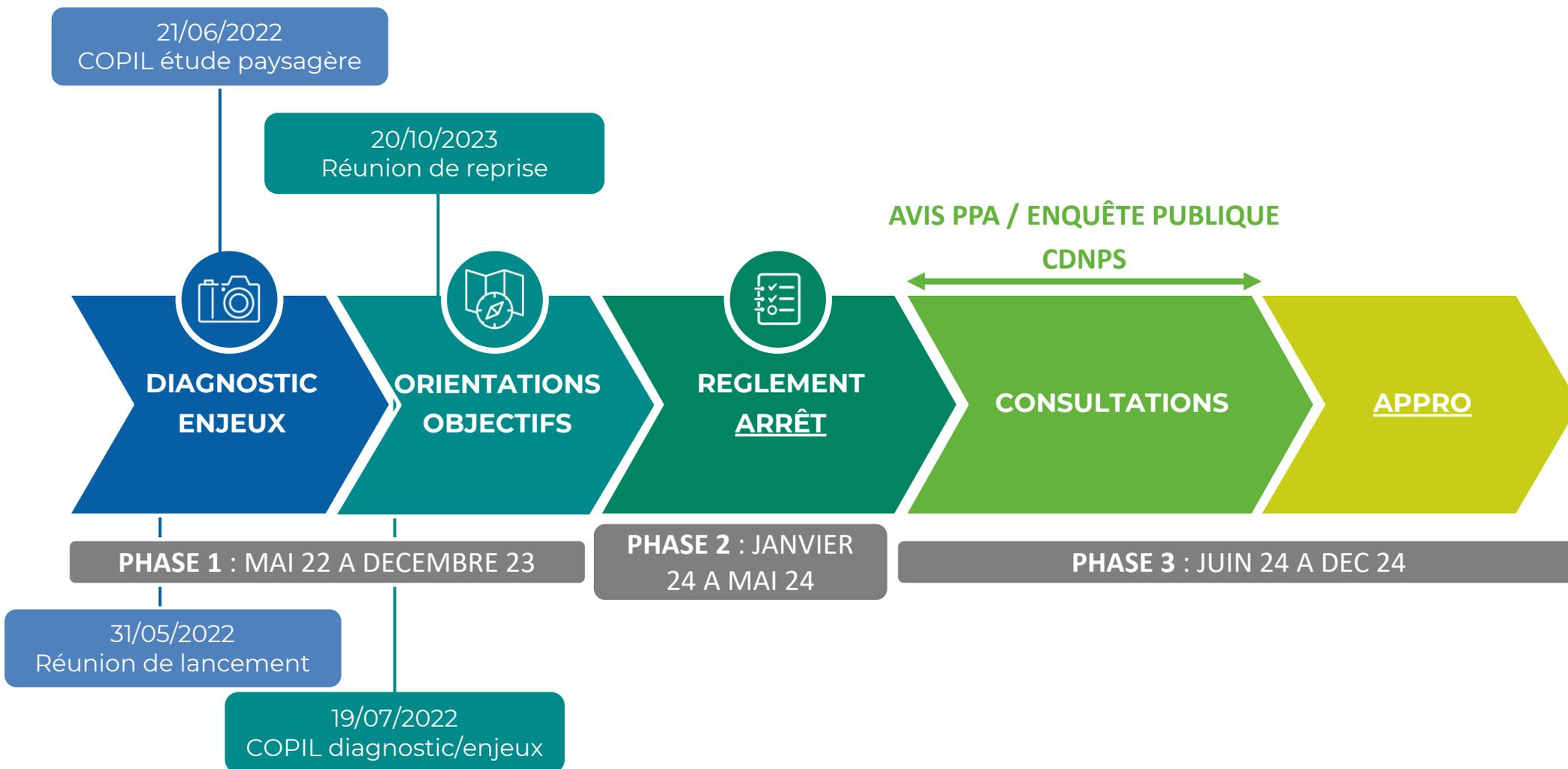


RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) DE LA CC GRAND OUEST TOULOUSAIN

20/10/2023

- 1 **RAPPEL DE LA DEMARCHE RLP**
- 2 **RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**
- 3 **ETAT DES LIEUX DES PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES**
- 4 **ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES**
- 5 **ETAT DES LIEUX DES SIL**
- 6 **LES PROCHAINES ETAPES**

INTRODUCTION



RÉUNION DE REPRISE



1

RAPPEL DE LA DÉMARCHE RLPI

Règlement **L**ocal de **P**ublicité **I**ntercommunal

- Un document de **planification de l'affichage publicitaire** sur le territoire communal pour les prochaines années ;
- L'expression du **projet de la collectivité** en matière d'affichage publicitaire.

▶ **UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE**

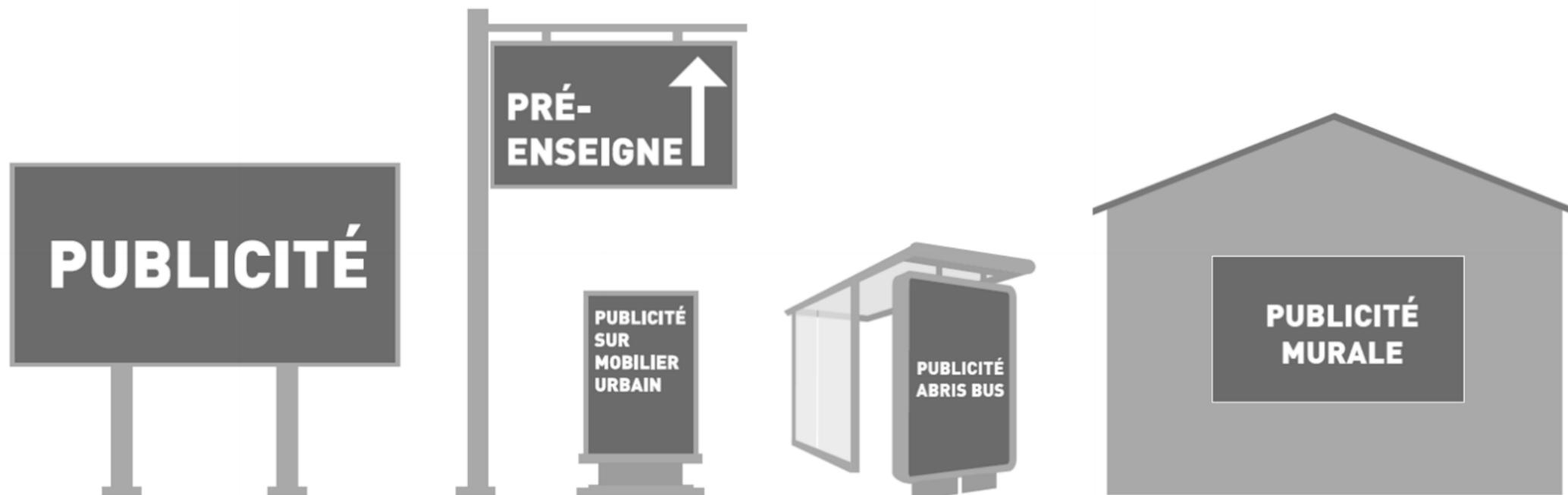
▶ **UN OUTIL OPÉRATIONNEL**

▶ **UNE PROCÉDURE SIMILAIRE AU PLU**

▶ **UN LEVIER DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES TERRITOIRES**

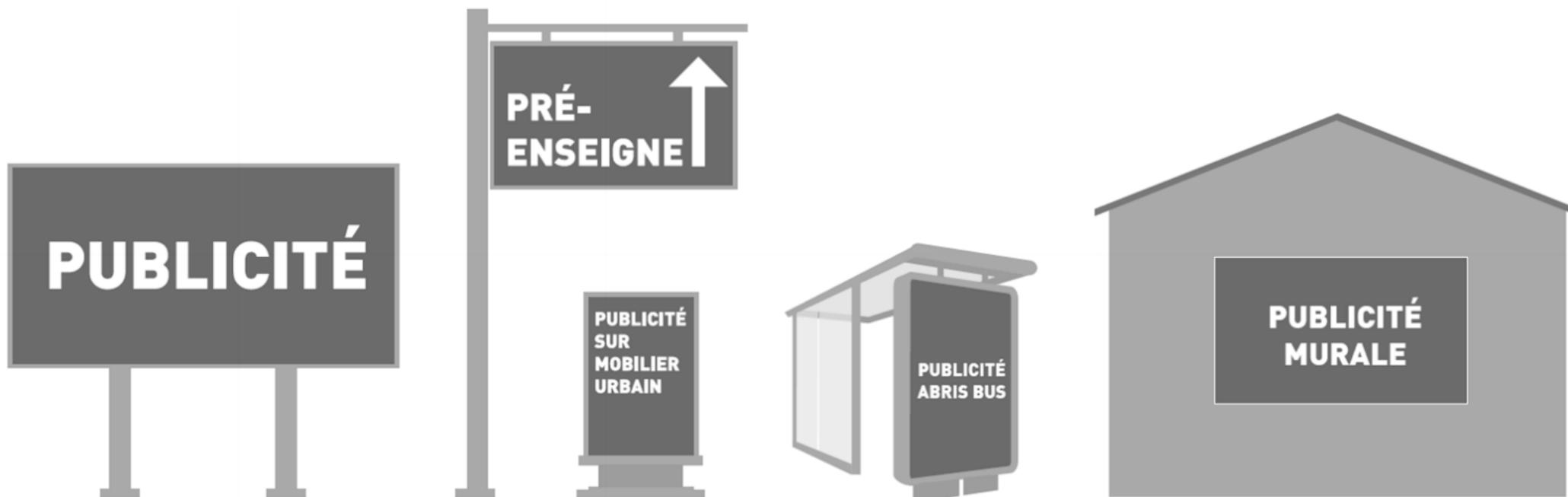
QUE REGLEMENTE UN RLPI ?

- Constitue une **PUBLICITE**, à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toutes inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositions dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités (*Art. L. 581-3 du CE*).



QUE REGLEMENTE UN RLPI ?

- Constitue une **PRÉENSEIGNE**, toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée (Art. L. 581-3 du CE).



QUE REGLEMENTE UN RLPI ?

- Constitue une **ENSEIGNE** toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce (Art. L.581-3 du CE).



SUR TOITURE



QUE REGLEMENTE UN RLPI ?



▲ Publicités et préenseignes murales sur la commune de Lévignac (proposé par EVEN Conseil)



▲ Enseigne scellée au sol mutualisée sur la commune de La Salvetat-Saint-Gilles (proposé par EVEN Conseil)

QUE REGLEMENTE UN RLPI ?



▲ Enseigne parallèle sur la commune de Lévignac
(Proposé par EVEN Conseil)



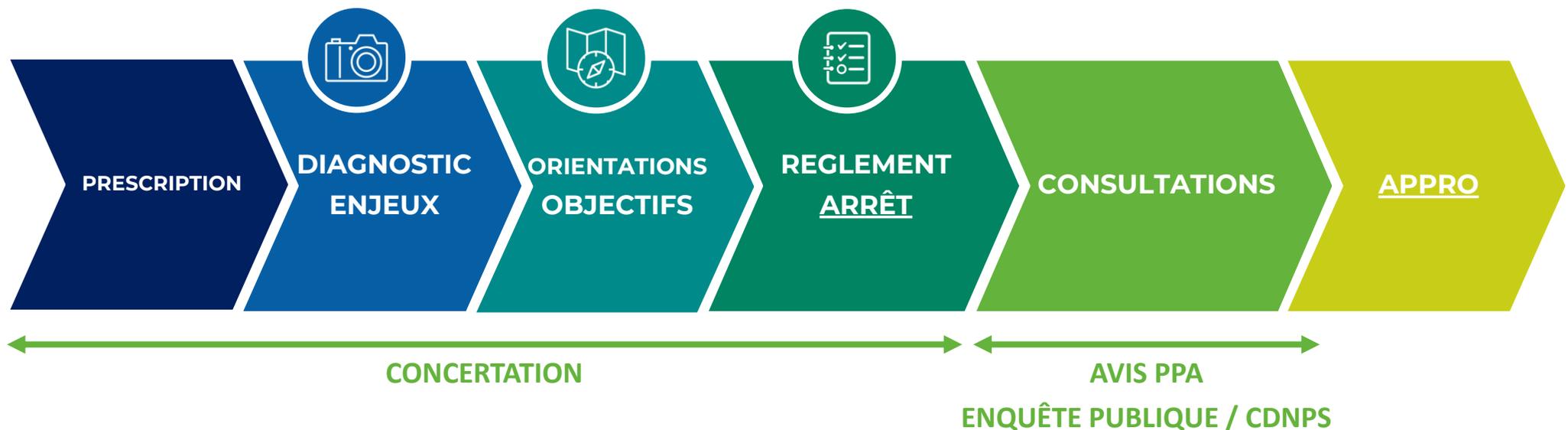
▲ Publicité sur mobilier urbain à Plaisance-du-Touch

LE RLPI, QUEL CONTENU, QUELLE DEMARCHE ?

3 PIÈCES CONSTITUTIVES :

1. Diagnostic, enjeux, orientations et objectifs ;
2. Règlement écrit ;
3. Annexes : règlement graphique, arrêtés municipaux des limites d'agglomération, atlas cartographique des limites d'agglomération.

UNE PROCÉDURE D'ÉLABORATION SIMILAIRE À CELLE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME



RÉUNION DE REPRISE

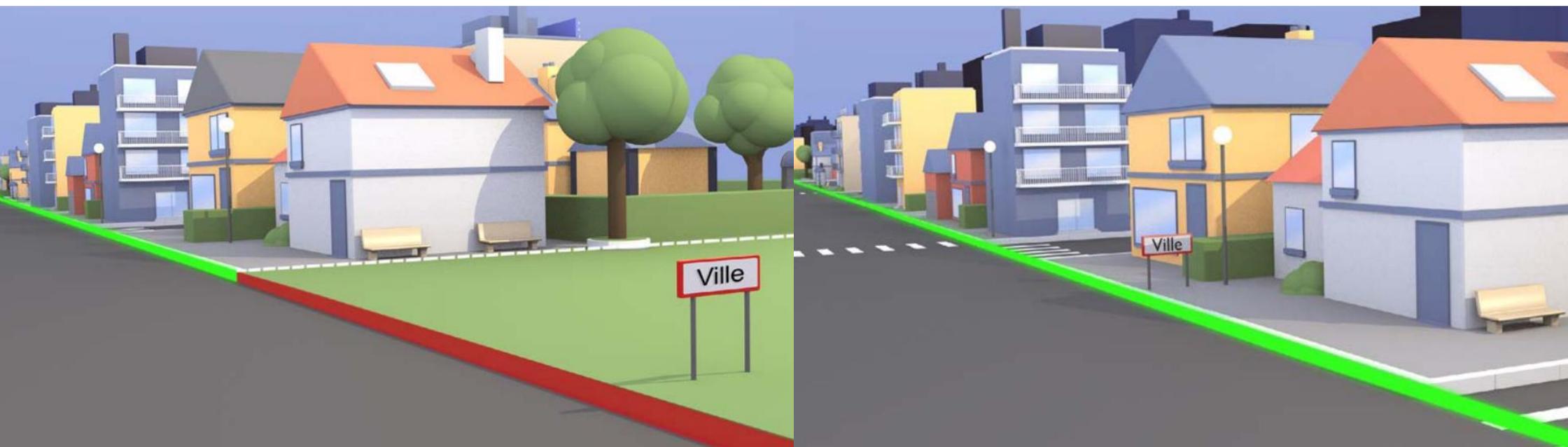
2

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

NOTION GEOGRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION :

La réglementation interdit l'implantation de publicités hors agglomération.

- Agglomération : espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde.

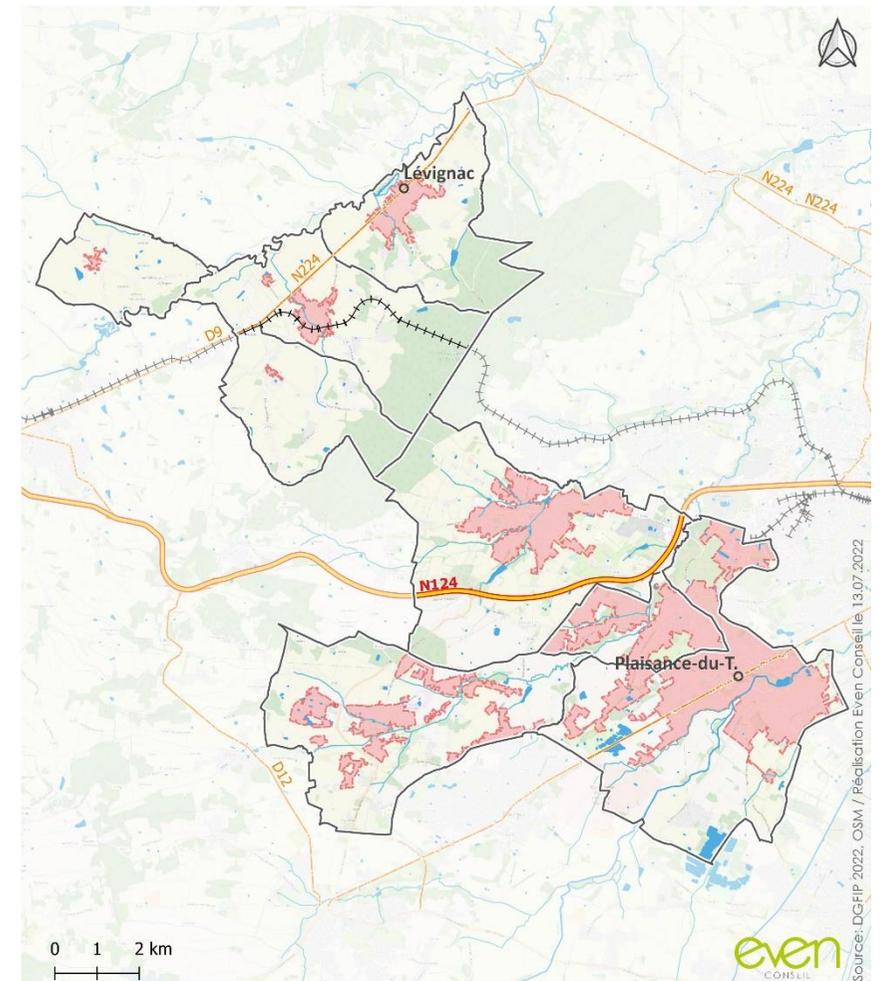


RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

PÉRIMÈTRES D'AGGLOMÉRATION

- Définis selon le positionnement des panneaux entrée/sortie de ville + interdistance entre les bâtiments
- Hors agglomération, **la publicité est interdite**

Le périmètre d'agglomération peut ne pas correspondre au positionnement des panneaux d'entrée/sortie de ville.



□ Limites communales	Réseaux de transport
■ Périmètres des agglomérations	+++ Réseau ferré
Hydrographie	Réseau routier
— Cours d'eau	— Axe structurant
■ Surfaces en eau	— Départementales
	— Réseau routier secondaire

NOTION DEMOGRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION :

Le régime de publicité est conditionné par le nombre d'habitants de l'agglomération dans laquelle la publicité est implantée.

AGGLOS DE -10 000 HAB N'APPARTENANT PAS A UNE UU DE +100 000 HAB

- Lasserre-Pradère ;
- Lévigac ;
- Mérenvielle ;
- Sainte-Livrade.

AGGLOS DE -10 000 HAB APPARTENANT A UNE UU DE +100 000 HAB OU AGGLOS DE +10 000 HAB

- Léguevin ;
- Plaisance-du-Touch ;
- La Salvetat-Saint-Gilles ;
- Fontenilles.

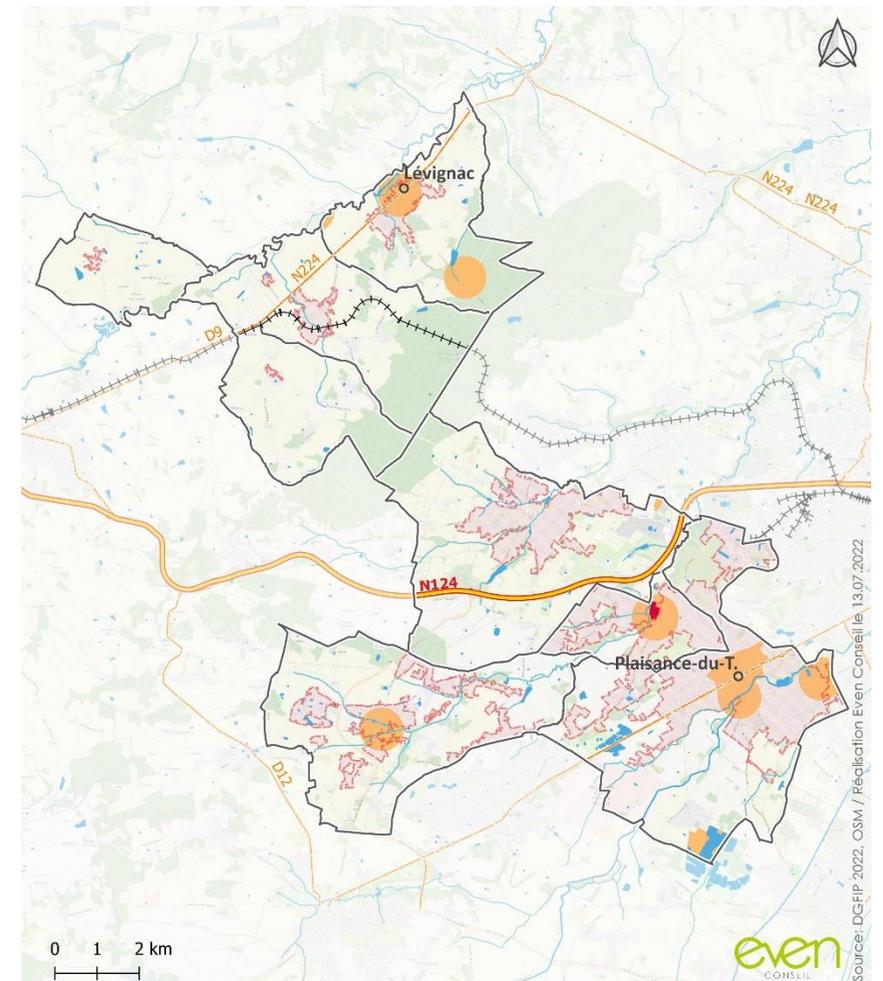
▶ **DIFFÉRENCE DE SUPPORTS AUTORISÉS** : la publicité sur bâche est interdite dans les agglomérations de – 10 000 habitants

▶ **DIFFÉRENCE DE SURFACES AUTORISÉES** : pour de la publicité scellée au sol 12m² / 4m²

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

PÉRIMÈTRES D'INTERDICTION ABSOLUE ET RELATIVE

- Dans les **périmètres d'interdiction absolue**, les publicités sont strictement interdites
 - 7 Monuments Historiques
- Dans les **périmètres d'interdiction relative**, les publicités peuvent être réintroduites par le RLPi.
 - 9 périmètres de protection de Monuments Historiques qui concernent le territoire
 - 1 SPR à Plaisance-du-Touch
 - 1 Site inscrit en partie sur Léguevin « Allée de pins parasols et parc du domaine de Lescalette »
 - 1 site Natura 2000 sur Plaisance du Touch « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »



SOUSSION DE LA PUBLICITE A AUTORISATION PREALABLE OU DECLARATION PREALABLE

DECLARATION PREALABLE

- Dispositifs non lumineux,
- Publicités scellées au sol ou installées directement sur le sol,
- Publicité sur support existant (murs, clôtures, bâtiments), sur portatifs et sur mobilier urbain.

AUTORISATION PREALABLE

PUBLICITE

- Publicité numérique, mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
- Bâches comportant de la publicité,
- Dispositifs publicitaires de dimension exceptionnelles

ENSEIGNES

- Enseignes installées dans des périmètres d'interdiction relative,
- Enseignes à faisceau laser

▶ **SI RLP : INSTRUCTION PAR LE MAIRE – POLICE DU MAIRE**

▶ **SI ABSENCE DE RLP : INSTRUCTION PAR LE PRÉFET**

▶ **APRES APPROBATION DU RLPI : INSTRUCTION PAR LES MAIRES, POSSIBILITÉ DE CONFIER CETTE MISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR DE LA CC**

LA REGLEMENTATION NATIONALE ET LA SITUATION DU TERRITOIRE

CERTAINES COMMUNES ACTUELLEMENT CONCERNEES PAR UN RLP :

PLAISANCE-DU-TOUCH

Approbation de la révision du RLP le 27/05/2021

CADUCS AU 13/07/2022

LA SALVETAT-SAINT-GILLES

Approbation du RLP le 03/07/2006

LEGUEVIN

Approbation du RLP le 02/04/2003

- Application de la réglementation nationale
- Instruction par le préfet jusqu'à approbation du RLPi

AUTRES COMMUNES

Soumises à la RNP

REUNION DE REPRISE

3

**ETAT DES LIEUX DES PUBLICITES ET
PREENSEIGNES**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

AXES MAJEURS DE CIRCULATION (RN124, RN224, RD632).

- **4 publicités** et **20 préenseignes** recensées ;
- Essentiellement du **scellé au sol** sur terrain (0 pub sur mobilier urbain) ;
- **1 dispositif sur abribus**
- Dispositifs de petite taille : **78%** des dispositifs recensés sont **< 1,5m²**.
- **4 dispositifs** ont une **surface > 3m²**.



ESPACES HORS AGGLOMERATION

ENJEUX

- **Le respect de la RNP aux abords des axes majeurs de circulation.**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Préenseigne scellée au sol sur la N224 à Lasserre-Pradère – SOGEFI. **NON CONFORME**



▲ Préenseigne scellée au sol sur la N224 à Lévigac – SOGEFI. **NON CONFORME**



▲ Publicité scellée au sol sur la RD630 à Plaisance-du-Touch – SOGEFI **NON CONFORME**



▲ Information d'intérêt général affichée par la collectivité sur la N224 à Sainte-Livrade - SOGEFI. **CONFORME**

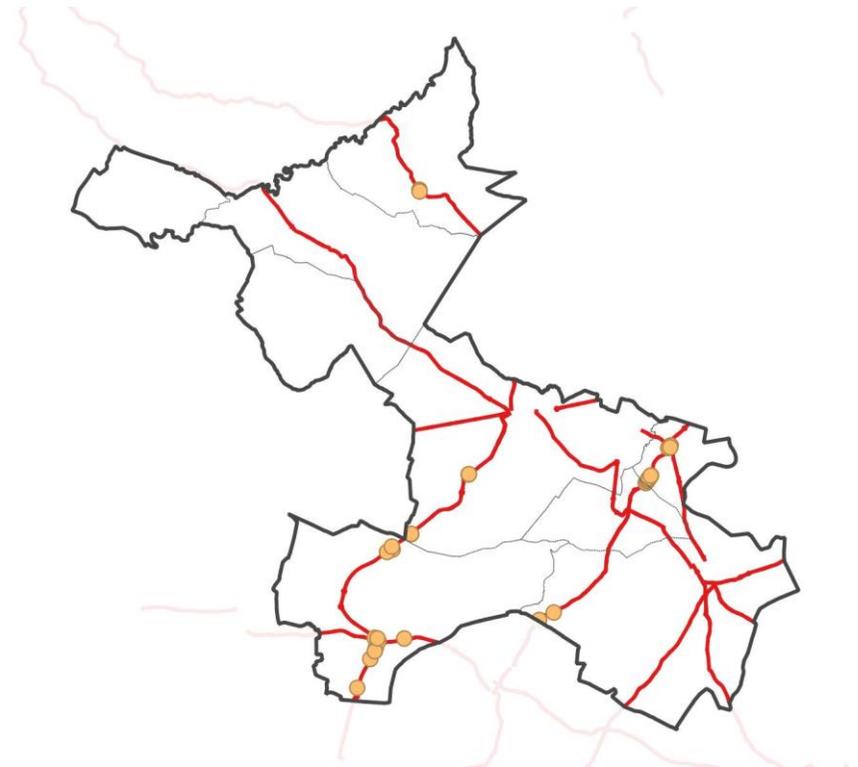


▲ Préenseigne scellée au sol sur la RN 224 à Lévigac - SOGEFI **NON CONFORME**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

AUTRES AXES DE CIRCULATION STRUCTURANTS (RD24, 824, 37, 68, 82, 50, 42).

- **2 publicités** et **51 préenseignes** recensées ;
- 86% de **scellé au sol sur terrain** (1 pub sur mobilier urbain) ;
- Mural, sur clôture, sur banderole, et sur abribus ,
- Dispositifs de petite taille (<2 m²)
- **1 dispositif** présente une surface de 13 m² !



ESPACES HORS AGGLOMERATION

ENJEUX

- Le respect de la RNP aux abords des axes majeurs de circulation.

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



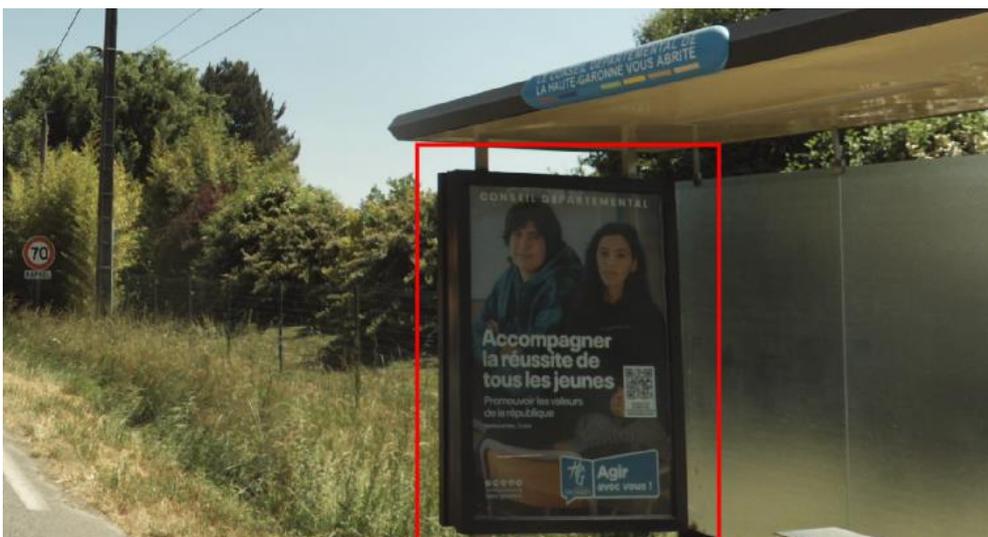
▲ Préenseigne scellée au sol sur la RD37 à Fontenilles – SOGEFI
NON CONFORME



▲ Préenseignes scellées au sol le long de la RD82 entrée de ville de La Salvetat-Saint-Gilles – SOGEFI.
NON CONFORME



▲ Préenseigne dérogatoire (vente de produits du terroir par une entreprise locale) le long de la RD37 à Léguevin – SOGEFI.
CONFORME



▲ Information d’intérêt général affichée par la collectivité sur la RD24 à Lévigac - SOGEFI.
CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol – apposée sur un poteau électrique sur la RD37 à Fontenilles - SOGEFI
NON CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

CENTRES-VILLES DE LASSERE-P. LEVIGNAC, MERENVIELLE ET SAINTE-LIVRADE

- 2 dispositifs d’informations générales recensés, sur abribus.

ENJEUX

- Limiter le développement des dispositifs publicitaires dans ces zones actuellement peu concernées.



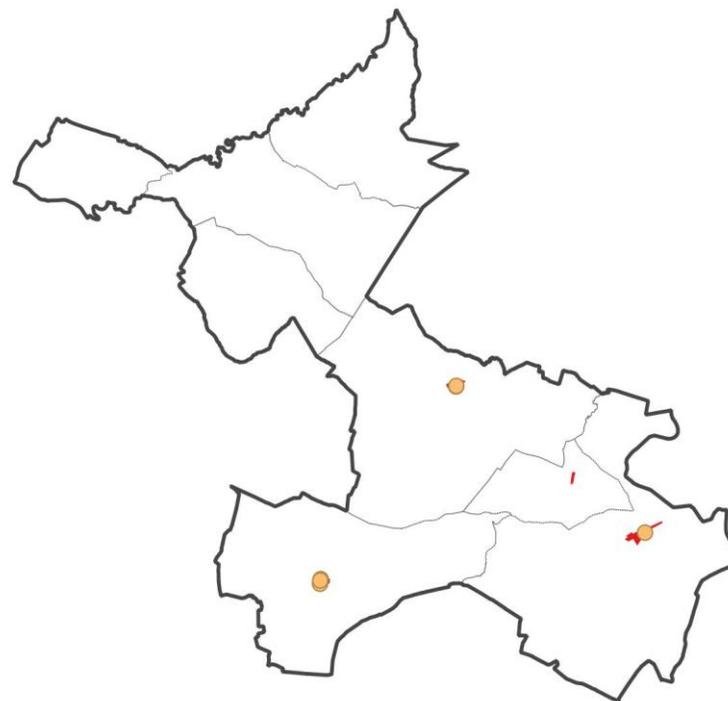
▲ Information d’intérêt général affichée par la collectivité sur la RD24 à Lévigac - SOGEFI.

CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

CENTRES-VILLES DE LEGUEVIN, PLAISANCE-DU-T., LA SALVETAT-ST-G. ET FONTENILLES

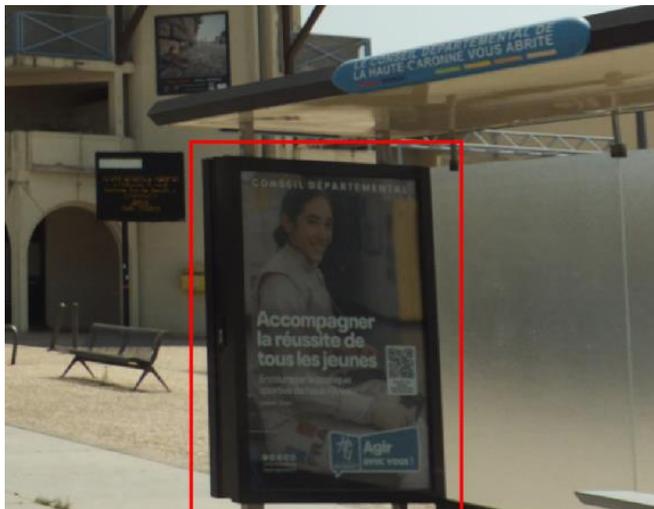
- **6 dispositifs : 1 publicités et 3 préenseignes** recensées et 2 informations communales ;
- **50%** mobilier urbain (abribus, sucette).
- Aussi sur clôture.
- Dispositifs de petite taille seul un dispositif mesure + de 2m².



ENJEUX

- **Encadrer le développement de l’affichage publicitaire sur ces secteurs à forte valeur patrimoniale.**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



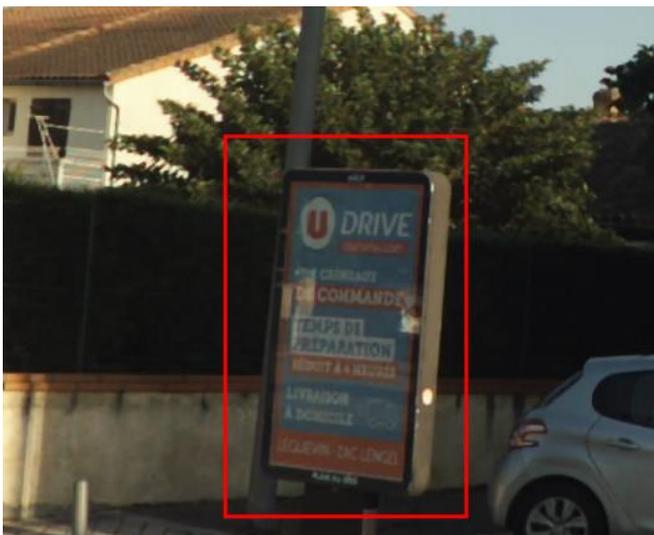
▲ Information d'intérêt général affichée par la collectivité à Lège-Église - SOGEFI.
CONFORME



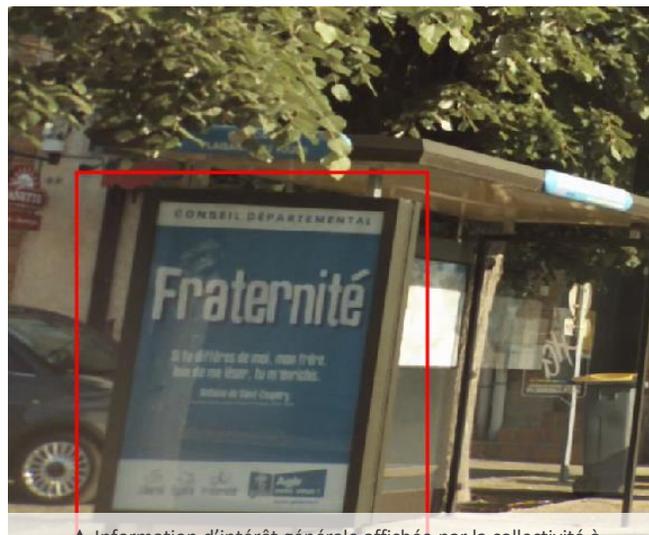
▲ Publicité sur clôture aveugle à Fontenilles – SOGEFI.
CONFORME



▲ Publicité murale à Fontenilles - SOGEFI.
CONFORME



▲ Publicité sur mobilier urbain à Lège-Église - SOGEFI
CONFORME



▲ Information d'intérêt générale affichée par la collectivité à Fontenilles - SOGEFI.
CONFORME

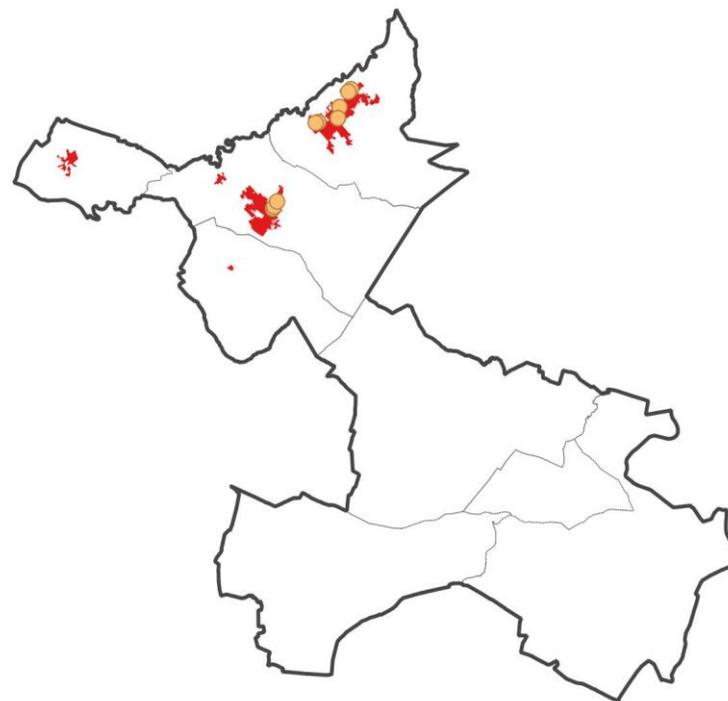


▲ Préenseigne scellée au sol à Plaisance-du-Touch - SOGEFI
CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

ZONES RESIDENTIELLES DE LASSERE-P. LEVIGNAC, MERENVIELLE ET SAINTE-LIVRADE

- **11 dispositifs** : 6 préenseignes recensées et 5 informations générales ;
- 5 dispositifs sur des **abribus**, 6 préenseignes scellées au sol ;
- **Dispositifs de petite taille** : tous présentent une surface inférieure à 2m² (sauf ceux d’informations générales).



ENJEUX

- Limiter le développement de l’affichage publicitaire sur ces secteurs résidentiels, afin de garantir un cadre de vie qualitatif aux usagers.

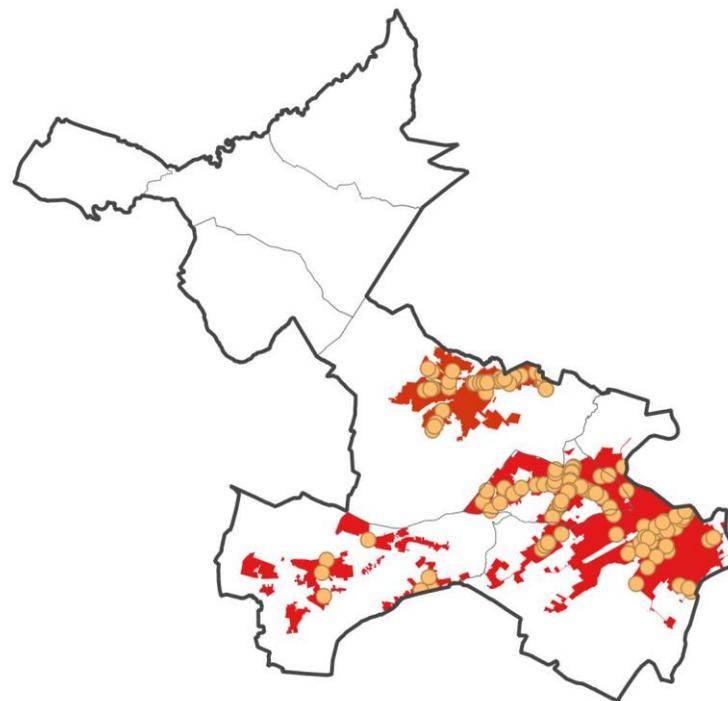
ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

ZONES RESIDENTIELLES LEGUEVIN, PLAISANCE-DU-T., LA SALVETAT-ST-G. ET FONTENILLES

- **156 dispositifs** : **86 publicités**, **45 préenseignes** recensées et 25 dispositifs d’informations générales ;
- **64% scellés au sol**, 17% sur mobilier urbain, 7% muraux, 5% sur clôture.
- **50%** des dispositifs présentent une **surface inférieure à 2m²**
- **15%** des dispositifs présentent une **surface supérieure à 12m²**



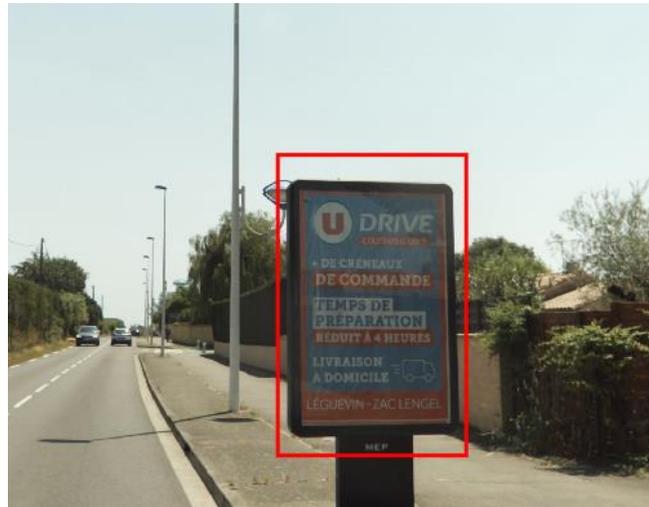
ENJEUX

- **limiter le développement de l’affichage publicitaire sur ces secteurs résidentiels, afin de garantir un cadre de vie qualitatif aux usagers.**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Préenseigne scellée au sol route de Toulouse à Léguevin - SOGEFI
CONFORME



▲ Préenseigne sur mobilier urbain, ch. des Taillades à Léguevin - SOGEFI.
CONFORME



▲ Préenseigne sur clôture aveugle, rte. De Saint-Lys à Léguevin - SOGEFI
CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, av. des Pyrénées à La Salvetat-St-Gilles - SOGEFI
CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, av. du château d'eau à La Salvetat-St-G. - SOGEFI
NON CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, av. de Ste-Germaine à La Salvetat-St-Gilles - SOGEFI
CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Préenseigne scellée au sol, rte. de la Salvetat à Fontenilles - SOGEFI
CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, rte. De Cantalauze à Fontenilles - SOGEFI
CONFORME



▲ Publicité sur mobilier urbain, rte de Magnès à Fontenilles - SOGEFI
CONFORME



▲ Publicité sur mobilier urbain, r. des Mésanges à Plaisance-du-T. - SOGEFI
CONFORME



▲ Préenseignes scellées au sol, r. des Landes à Plaisance-du-T. - SOGEFI
NON CONFORME

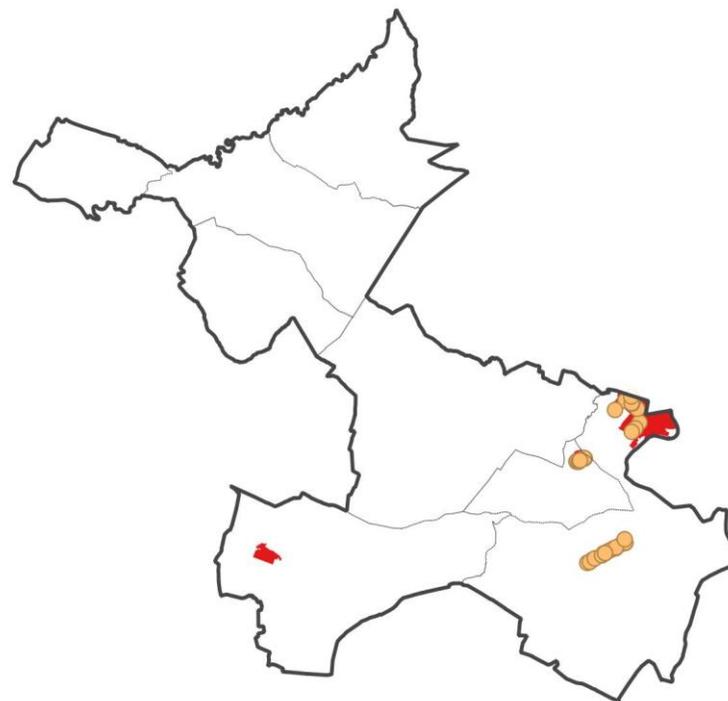


▲ Préenseigne scellée au sol, r. Bernaret à Plaisance-du-T. - SOGEFI
CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

ZONES D’ACTIVITES

- **41 dispositifs : 22 publicités et 18 préenseignes recensées ;**
- **80% scellés au sol, 6% sur mobilier urbain, 16% muraux et sur clôture ;**
- **30% des dispositifs présentent une surface inférieure à 2m²**
- **30% des dispositifs présentent une surface supérieure à 12m²**



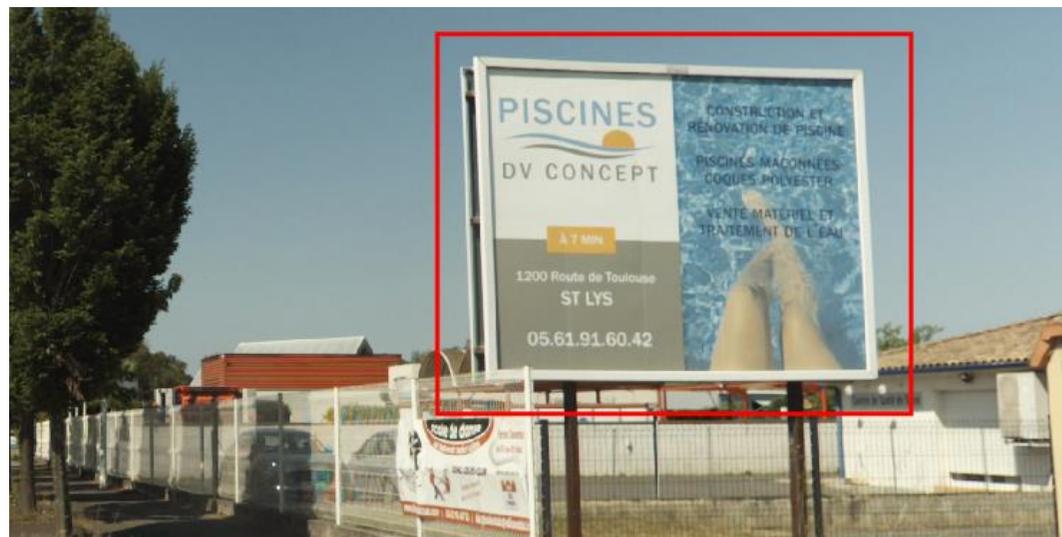
ENJEUX

- **Concilier qualité des paysages et mise en valeur des commerces dans ces zones dédiées uniquement à l’activité.**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Préenseigne scellée au sol sur panneau de signalisation et préenseigne sur clôture (haie), ZA De Vinci à La Salvetat-St-Gilles - SOGEFI
NON-CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, ZA De Vinci à La Salvetat-St-Gilles - SOGEFI
NON-CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, ZA de la Ménude à Plaisance-du-T. - SOGEFI
NON-CONFORME

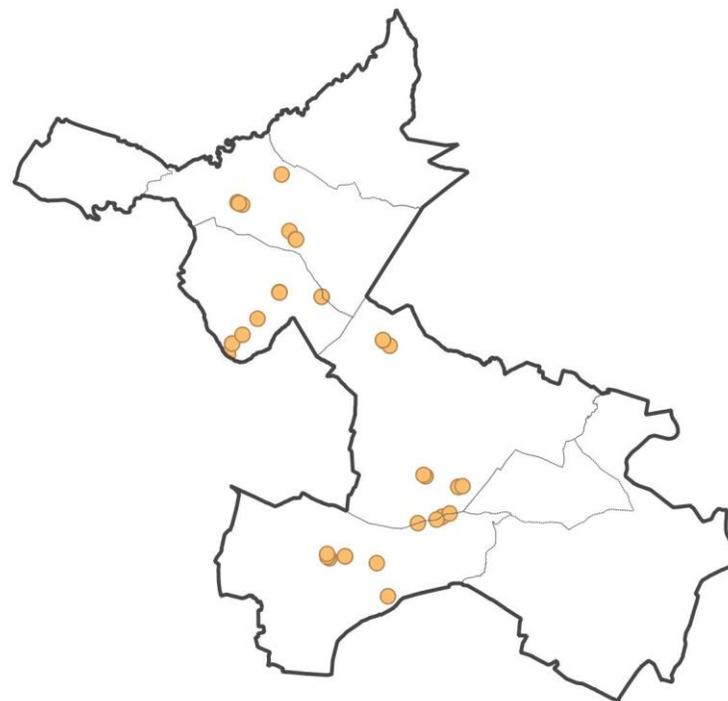


▲ Publicité scellée au sol, ZA de la Ménude à Plaisance-du-T. - SOGEFI
CONFORME

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

ZONES HORS AGGLOMERATION

- **27 dispositifs : 1 publicité, 23 préenseignes** recensées et 3 supports d’informations générales ;
- **Très majoritairement des dispositifs scellés au sol (89%)**
- **Dispositifs de petite taille** : 86% des dispositifs présentent une surface inférieure à 2m².



ENJEUX

- **Supprimer les dispositifs non-conformes à la réglementation nationale pour mettre en avant : les activités en relation avec la vente de produits du terroir, les activités culturelles, les monument classés ou inscrits, ouverts à la visite**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Préenseigne scellée au sol sur panneau de signalisation, ch. de Lévig nac à Lasserre-Pradère - SOGEFI
NON-CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, rte. De Bouconne à Mérenvielle - SOGEFI
NON-CONFORME



▲ Publicités scellées au sol, ch. de Madère à Léguevin - SOGEFI
NON-CONFORME



▲ Préenseigne scellée au sol, rte. De Cantalauze à Fontenilles - SOGEFI
NON-CONFORME

RÉUNION DE REPRISE

4

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

CENTRES-VILLES DE LASSERE-P. LEVIGNAC, MERENVIELLE ET SAINTE-LIVRADE

- 116 supports recensés;
- Des enseignes identifiées majoritairement sur le **centre de Lé vignac**, le long de la N224 (av. de la République).
- Principalement des enseignes **parallèles** à la façade (48% des supports) mais aussi de la **vitrophanie** (21%) et **perpendiculaire** (20%)
- **Ensemble paysager cohérent**



ENJEUX

- Veiller à la qualité des enseignes sur façade
- Limiter la densité des enseignes posées au sol
- Conserver la bonne lisibilité paysagère de ces espaces.

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES



▲ Enseignes en façade (parallèles, perpendiculaire, sur store) à Lévigac - StreetView

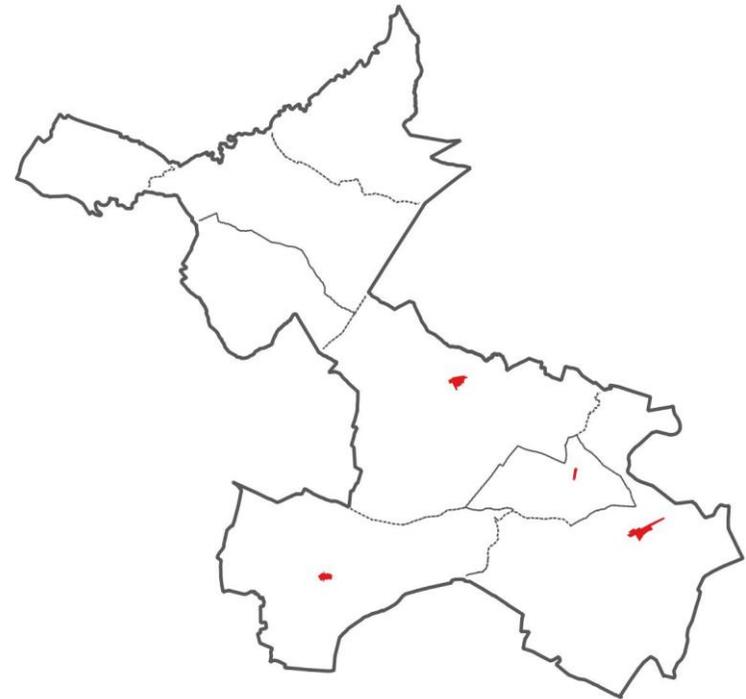


▲ Préenseigne scellée au sol, rte. De Bouconne à Mérenvielle - SOGEFI

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

CENTRES-VILLES DE LEGUEVIN, PLAISANCE-DU-T., LA SALVETAT-ST-G. ET FONTENILLES

- 236 dispositifs recensés ;
- Des enseignes identifiées sur **tous les centres-villes**. Une concentration plus importante à Plaisance-du-Touch et Léguevin.
- Essentiellement des **enseignes parallèles à la façade** (67%) mais quelques **vitrophanie** (17%)
- Ensemble paysager **cohérent**, **vigilance** sur les **surfaces des enseignes en façade**.



ENJEUX

- **Veiller à la qualité des enseignes sur façade**
- **Limiter la densité des enseignes posées au sol**
- **Conserver la bonne lisibilité paysagère de ces espaces, en veillant notamment au respect des règles de surface des enseignes en façade.**

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES



▲ Enseignes parallèles, av. de Gascogne à Léguevin - StreetView



▲ Enseigne parallèle et vitrophanie, place de la Liberté à Fontenilles – EVEN Conseil



▲ Enseignes en façade, av. des Pyrénées à Plaisance-du-Touch - StreetView

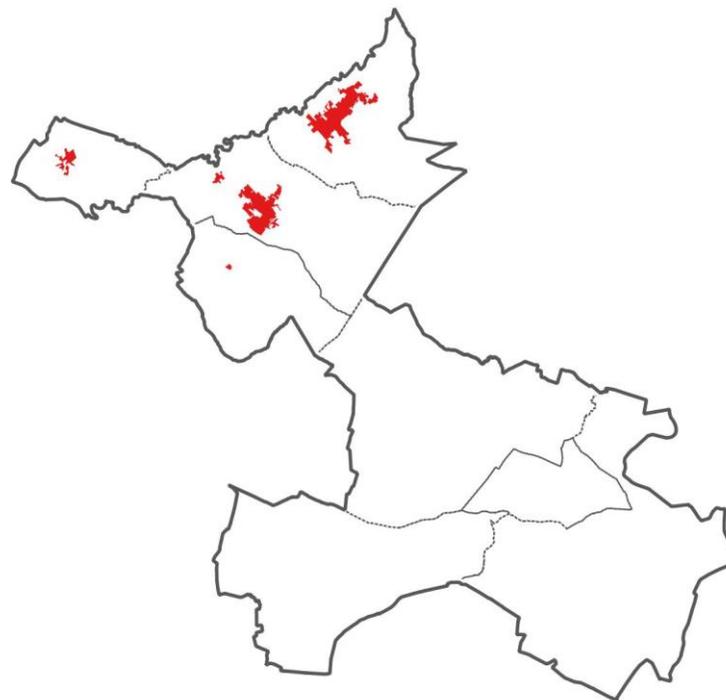


▲ Enseignes sur façade, centre commercial St-Nicolas à Plaisance-du-Touch - SOGEFI

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

ZONES RESIDENTIELLES DE LASSERE-P. LEVIGNAC, MERENVIELLE ET SAINTE-LIVRADE

- 24 dispositifs recensés sur la commune de Lévignac ;
- Essentiellement des enseignes **parallèles à la façade** (42%) des dispositifs mais aussi sur **bâche/banderole** (17%) et **en drapeau ou oriflamme** (13%) ;
- Ensemble paysager **cohérent, vigilance** sur les **surfaces des enseignes en façade**.



ENJEUX

- **Anticiper les potentiels besoins d'affichage d'activités qui pourraient venir s'implanter dans ces secteurs**

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

ZONES RESIDENTIELLES LEGUEVIN, PLAISANCE-DU-T., LA SALVETAT-ST-G. ET FONTENILLES

- **618 enseignes** recensées ;
- **Quelques enseignes** réparties régulièrement sur toutes les zones résidentielles
- Essentiellement des dispositifs parallèles à la façade (58%) mais aussi vitrophanie (23%) et scellée au sol (9%)
- **Vigilance à la multiplication de ces dispositifs en zone à vocation d'habitat**



ENJEUX

- **Encadrer l'implantation des enseignes sur ces secteurs afin de préserver le cadre de vie de proximité**

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES



▲ Enseigne sur clôture non-aveugle, av. de Bouconne à Léguevin - SOGEFI



▲ Enseigne scellée au sol, av. de Bouconne à La Salvetat-Saint-Gilles - SOGEFI



▲ Enseigne sur clôture non-aveugle, rue Verne - StreetView

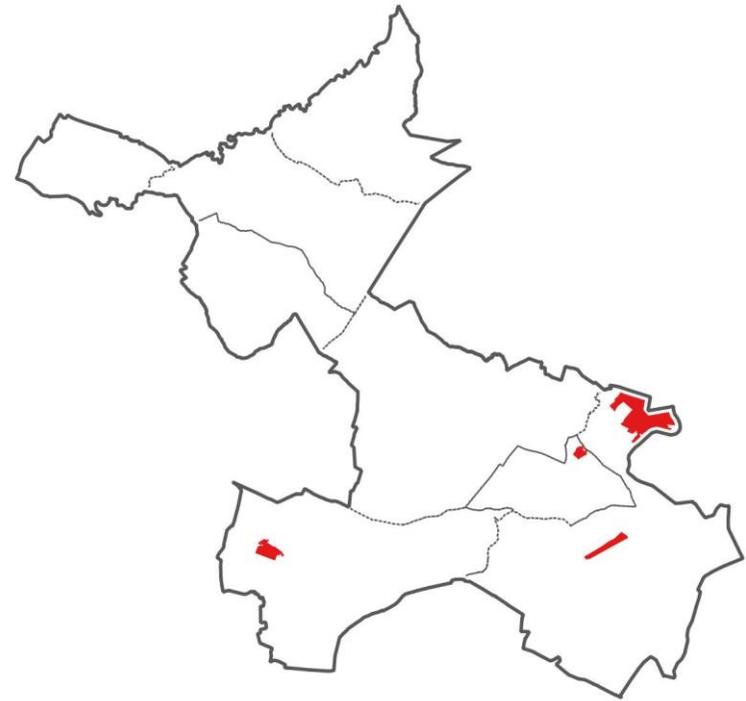


▲ Enseigne scellée au sol, rue de la Neste à La Salvetat-Saint-Gilles - SOGEFI

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

ZONES D'ACTIVITES

- 561 enseignes recensées ;
- Un **tissu d'enseignes dense** dans toutes les zones d'activité du territoire
- Des **dispositifs variés** : sur façade, scellés au sol, posés au sol, sur clôture, sur bâche, etc. **mais une proportion importante de parallèle (76%)**
- **Multiplication** des dispositifs, **perte de lisibilité** de l'information



ENJEUX

- **Concilier qualité des paysages et mise en valeur des commerces dans ces zones dédiées uniquement à l'activité**
- **Encadrer l'implantation des enseignes en termes de densité et de support**

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES



▲ Enseignes sur la zone d'activités l'Espèche à Fontenilles – EVEN Conseil



▲ Enseignes sur la zone d'activités av. De Vinci à La Salvetat-St-Gilles – EVEN Conseil



▲ Enseignes sur la zone d'activités route de Lombez à Plaisance du Touch - StreetView

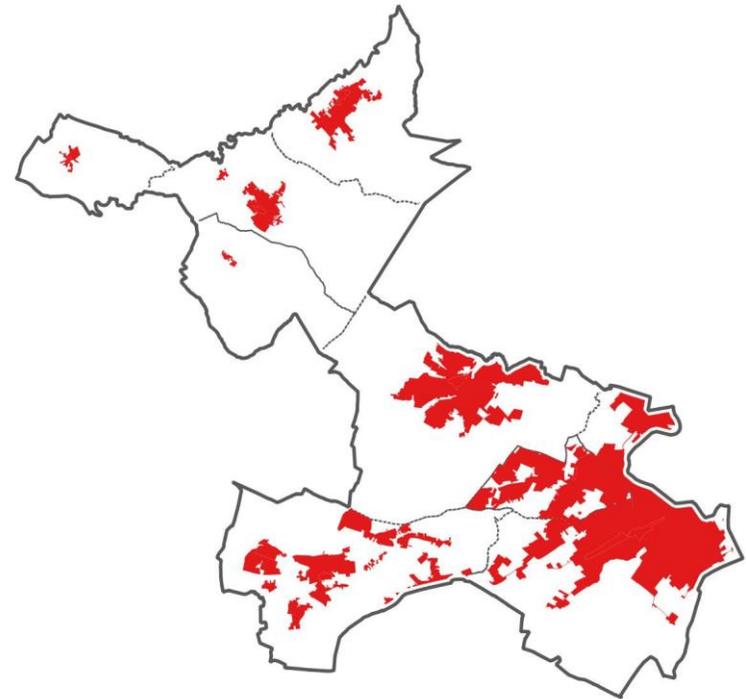


▲ Enseignes sur la zone d'activités de La Ménude à Plaisance du Touch - StreetView

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES

ZONES HORS AGGLOMERATION

- **6 supports recensés ;**
- **5 enseignes parallèles à la façade et 1 scellée au sol ;**



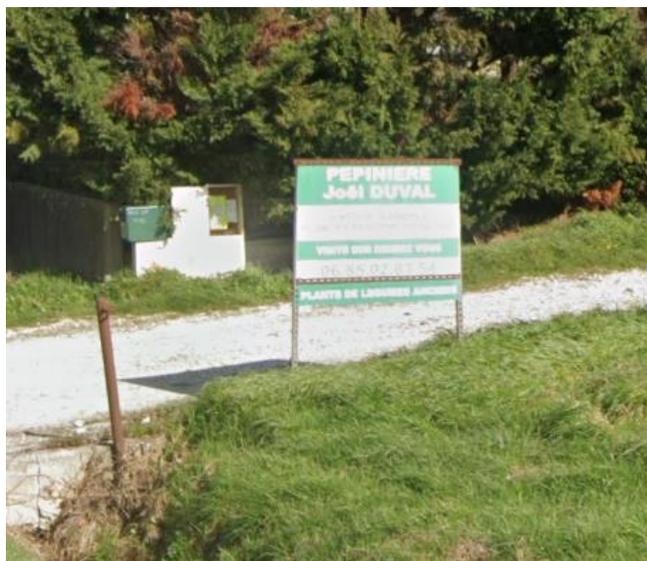
ENJEUX

- **limiter le développement de l’affichage publicitaire sur ces secteurs, afin de garantir la qualité des paysages du territoire.**

ETAT DES LIEUX DES ENSEIGNES



▲ Enseigne scellée au sol, av. de Bouconne à Lasserre-Pradère – SOGEFI



▲ Enseigne scellée au sol, rte. De Mérenvielle à Mérenvielle - SOGEFI



▲ Enseigne scellée au sol, ch. De Madère à Léguevin - StreetView



▲ Enseigne scellée au sol, chem. De la Béguère à Plaisance-du-Touch - StreetView



▲ Enseigne scellée au sol, RD68 à Fontenilles - StreetView



▲ Enseigne scellée au sol et enseigne perpendiculaire, N224 à Sainte-Livrade - StreetView

RÉUNION DE REPRISE

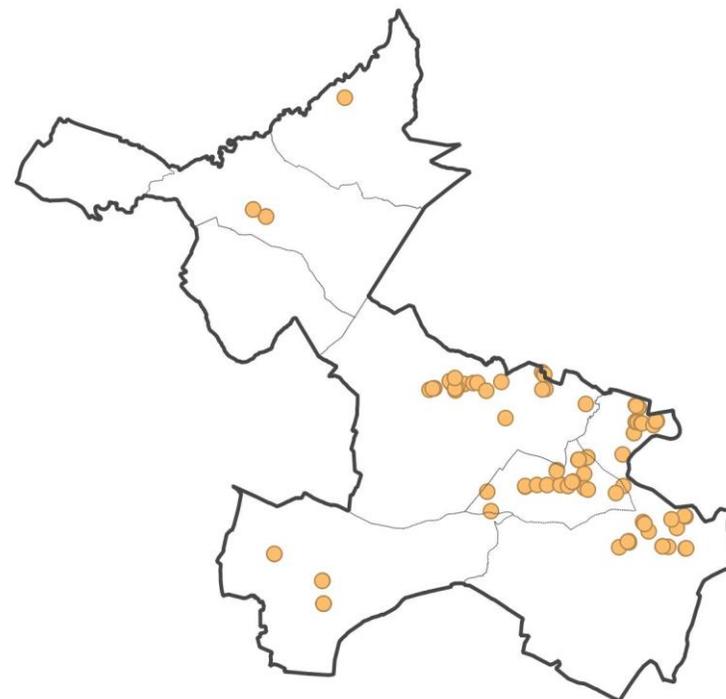
5

ETAT DES LIEUX DES SIL

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE

ETAT DES LIEUX DES SIL

- **100 dispositifs** recensés sur tout le territoire
- Essentiellement sur la **partie sud**, sur les communes plus urbaines ;
- De **nombreux formats** implantés.



ENJEUX

- **Harmoniser l’affichage des SIL sur le territoire**

ETAT DES LIEUX DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE



▲ Avenue de Bouconne à Lasserre-Pradère - SOGEFI



▲ Rue du 11 Novembre à Fontenilles - SOGEFI



▲ avenue de Gascogne à La Salvetat-Saint-Gilles - SOGEFI



▲ Avenue de Gascogne à Léguevin - SOGEFI



▲ Rue des Chênes à Plaisance-du-Touch - SOGEFI



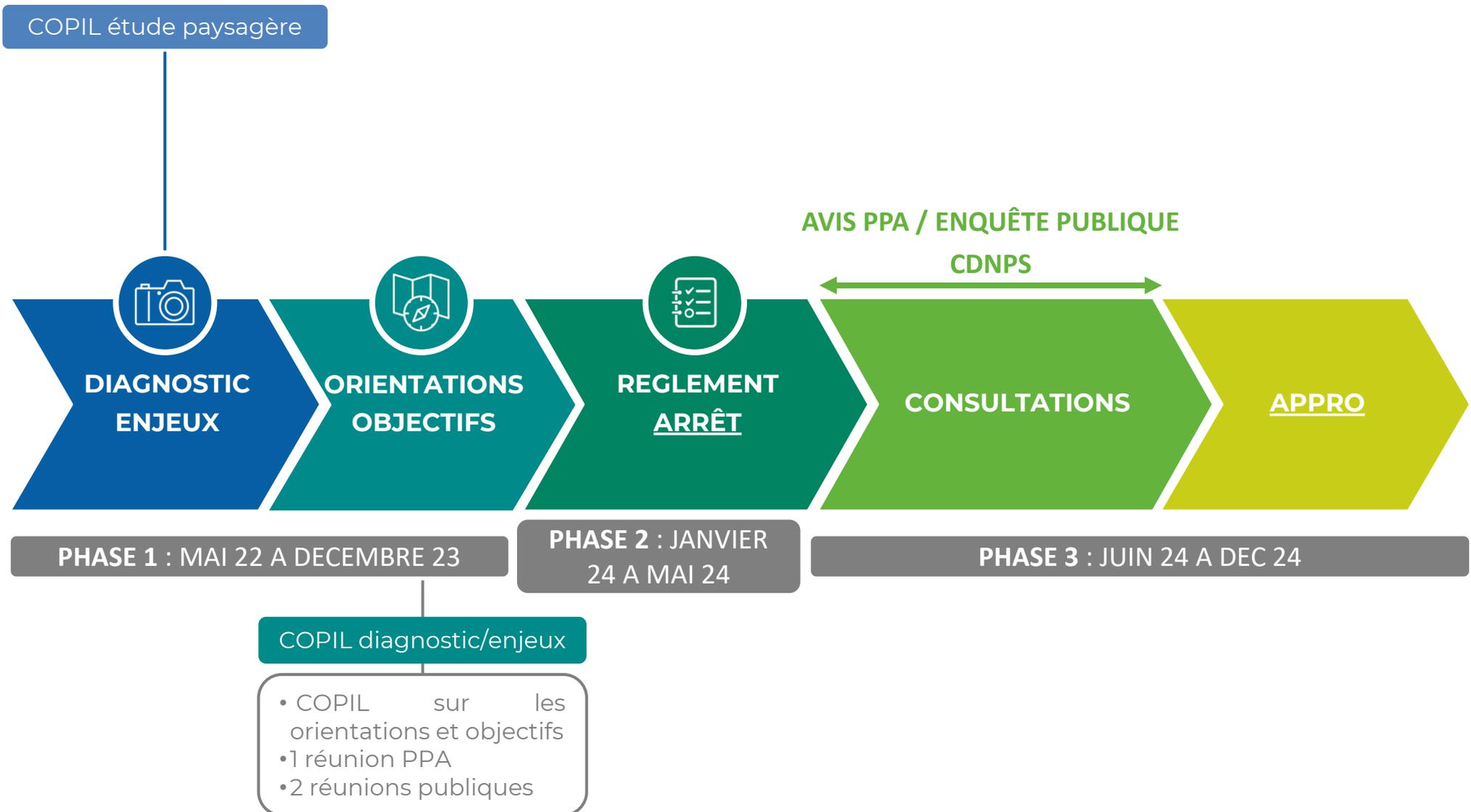
▲ Rue des Châtaigniers à Plaisance-du-Touch - SOGEFI

RÉUNION DE REPRISE

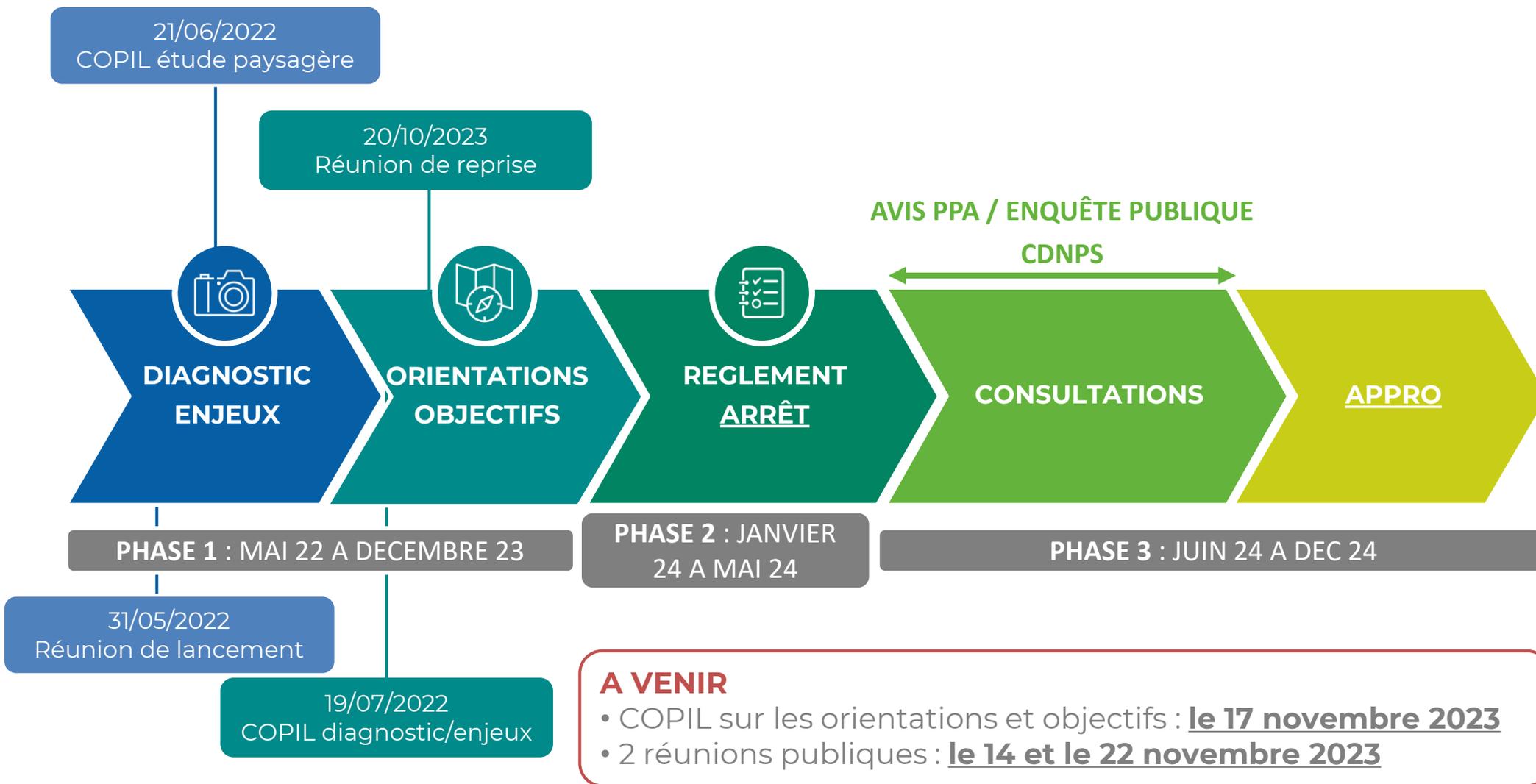
6

LES PROCHAINES ETAPES

CLÔTURE DE L'ATELIER



CLÔTURE DE L'ATELIER



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Suivi technique de la mission :

Aurélie DUCRUET
Grand Ouest Toulousain
aurelie.ducruet@grandouesttoulousain.fr
06.25.80.92.82

Tout renseignement complémentaire
peut être obtenu auprès de :

Mélissa ARCHIPCZUK
EVEN CONSEIL
12 rue E. Branly
82 000 MONTAUBAN
marchipczuk@citadia.com